

ARRETE N° 26/2025
BROCANTE - VIDE GRENIER ET CONCOURS DE PETANQUE
DU 03 AOUT 2025

Le Maire de la Commune de Saint Julien sur Cher,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par Le Président du Comité des Fêtes de Saint Julien sur Cher en date du 05/06/2025, pour organiser une brocante, un vide-grenier et un concours de pétanque, rue du bac sur le terrain municipal dit " l'île du pont " le Dimanche 03 Août 2025 et pour demander l'accès aux véhicules à moteur sur ledit terrain ;

Considérant qu'il y a eu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité de cette manifestation,

Considérant que le bloc des sanitaires du camping est interdit au public,

Vu l'arrêté municipal en date du 8 juin 2011 portant règlement de l'accès au terrain,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Le Comité des Fêtes est autorisé à utiliser l'ancien camping municipal pour réaliser sa manifestation de la brocante - vide-grenier et du concours de pétanque le Dimanche 03 Août 2025,

Article 2 : Une dérogation est accordée les 02 et 03 Août 2024 pour l'accès au terrain des véhicules à moteur ;

Article 3 : Le stationnement sera interdit rue du bac, du rond-point sur la RD 922 jusqu'à l'entrée du parking obligatoire, situé près du portique rue du bac, le 03 Août 2025 de 5 heures à 21 heures.

Article 4: La circulation sera interdite rue du bac, du parking de la brocante-vidé grenier, jusqu'à l'intersection avec la RD 51, sauf pour les services d'urgences et les riverains le 03 Août 2025 de 5 heures à 21 heures.

Article 5: Le Comité des Fêtes pourra accéder aux compteurs d'eau et d'EDF.

Article 6 : Pendant la durée de la manifestation, l'association est autorisée à installer des toilettes chimiques sur le site.

Article 7 : La signalétique correspondante sera mise en place par L'association " Le Comité des Fêtes ".

Article 8: L'association "Le Comité des Fêtes" doit être assurée pour l'organisation de sa manifestation.

Article 9 : Les organisateurs et la brigade de gendarmerie seront chargés du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Julien-sur-Cher, le 17/06/2025

Le Maire,
Romain SOURIOUX

The image shows a handwritten signature in blue ink, which is somewhat stylized and overlaps the official seal. The seal is circular and contains the text "MAIRIE SAINT-JULIEN-SUR-CHER" around the top edge and "*41 (Loir et Cher)*" around the bottom edge. In the center of the seal, there is a small illustration of a landscape or a building.